

Mandat de prestations

entre le rectorat et la Haute école de Santé Vaud – HESAV

pour la période 2021-2024

Préambule

Considérant :

- La loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) du 30 septembre 2011 ;
- La convention intercantonale sur la HES-SO du 26 mai 2011 (ci-après : la convention intercantonale) ;
- La loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) du 11 juin 2013 ;
- La convention de coordination du 20 mai 2015 entre la DGES et les hautes écoles vaudoises de type HES ;
- La convention d'objectifs de la HES-SO 2021-2024 ;
- La stratégie globale de développement et le plan d'intentions de la HES-SO 2021-2024 ;
- Le plan de développement de HESAV 2021-2024 ;

étant précisé que :

- en vertu de l'art. 5 al. 4 de la convention intercantonale, un mandat de prestations quadriennal est établi entre le rectorat et chaque haute école, y compris les hautes écoles au bénéfice d'une convention particulière, dans le cadre fixé par la convention d'objectifs quadriennale conclue entre le rectorat et les cantons partenaires ;
- les hautes écoles mettent en œuvre le mandat de prestations qui les lie au rectorat (art. 40 let. m) et répondent directement devant le rectorat de la réalisation du mandat de prestations qui les lie à ce dernier (art. 39 al. 3 let. b) ;
- les hautes écoles assurent le rayonnement des missions et leur communication en valorisant leur appartenance à la HES-SO et leur identité régionale (art. 40 let. c) ;
- le mandat de prestations définit notamment l'offre de formation et les compétences en matière de Ra&D (« portefeuille de produits et de compétences en matière d'enseignement et de recherche », selon l'art. 5 al. 4) ;
- la LEHE (art. 30 al. 1 let. a) requiert la mise en place d'un système d'assurance qualité en vue de l'accréditation institutionnelle ;
- la conduite et la réalisation des missions de la HES-SO se déroulent dans un esprit de collaboration, de transparence et en bonne intelligence entre le rectorat, les domaines et les hautes écoles ;
- la mise en œuvre des mandats de prestations qui lient les hautes écoles à la HES-SO et des missions conférées par les cantons et les régions (art. 40 let. d) s'inscrit dans une volonté et une responsabilité des directions des hautes écoles de proposer un environnement créatif et stimulant pour les étudiantes, de même que pour le personnel d'enseignement et de recherche et pour le personnel administratif ;
- au-delà des terminologies conformes aux bases légales mentionnées dans le préambule, il est utile de préciser que pour enrichir les différentes collaborations entre la HES-SO, les hautes écoles, les cantons et les régions, il est indispensable de prendre en considération le travail de proximité mené dans le cadre de HESAV. Leur engagement sur le terrain, notamment les valeurs développées et les relations avec les étudiantes, renforce le rayonnement et le succès des missions respectives à assumer et contribue au développement social, économique et culturel des régions composant la HES-SO (art. 1 al. 3) ;

dans le cadre des missions confiées à la HES-SO (art. 4 de la convention intercantonale), à savoir :

- l'enseignement de niveau tertiaire universitaire axé sur la pratique ;
- la recherche appliquée et le développement ;

- les prestations de services à des tiers ;
- le transfert des connaissances ;

et dans le but d'assurer le développement coordonné et continu des missions académiques, dans le sens des objectifs de la HES-SO et de HESAV ;

le rectorat confie à HESAV la réalisation des prestations suivantes :

Enseignement

Prestations courantes

- Développer, organiser et gérer les formations bachelor suivantes, conformément aux plans d'études-cadre et à la réglementation de la HES-SO, et dans le cadre de la coordination par le domaine Santé:
 - BSc en Physiothérapie
 - BSc de Sage-femme
 - BSc en Soins infirmiers
 - BSc en Technique en radiologie médicale
 - BSc en Ergothérapie (développer la collaboration pour anticiper les synergies futures)
- Participer aux formations master suivantes, conformément aux plans d'études-cadre et à la réglementation de la HES-SO, cela dans le cadre de la coordination par le domaine Santé, et garantir les conditions d'encadrement des étudiantes pour leurs travaux de Master :
 - MSc en Sciences infirmières
 - MSc en Sciences de la santé
- Développer, organiser et gérer des formations continues CAS, DAS et MAS, conformément à la réglementation de la HES-SO et dans le cadre de la coordination par le domaine Santé, afin de soutenir les nouvelles politiques sanitaires et répondre aux besoins des professionnels.
- Développer, organiser et gérer des formations continues non certifiantes.
- Participer à la démarche d'évaluation des filières d'études sous la responsabilité des domaines concernés.
- Participer à l'évaluation du système de formation pratique dans le cadre des domaines concernés.
- Gérer les parcours étudiants en application des dispositions de la HES-SO, notamment en matière de recrutement, d'admission, de promotion et d'exmatriculation.
- Organiser des événements qui mettent en contact les étudiantes et les milieux professionnels.
- Développer et gérer la mobilité nationale et internationale des étudiantes.
- Favoriser l'intégration professionnelle des diplômées.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer activement à la révision des plans d'études-cadre des filières bachelor du domaine Santé et établir les programmes en découlant pour ces filières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'études-cadre validés • Programmes construits pour chaque filière • Consultation des partenaires professionnels (rapport) • Exemples d'activités collaboratives valorisant et facilitant l'acquisition de compétences du 21^e siècle
<ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en œuvre les stratégies pédagogiques visant la professionnalisation des étudiantes et répondant aux besoins actuels et futurs de la population estudiantine et des milieux cliniques (simulation, digitalisation, formation pratique, autonomie des étudiantes, flexibilisation des parcours, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur l'activité du Service de développement et innovation pédagogique (y compris évaluation de l'enseignement), et de l'Unité de formation par la simulation • Catalogue des ressources d'enseignement à distance mis à disposition des enseignantes et des étudiantes • Catalogue de formations internes et externes pour la formation pédagogique et didactique du PER

	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux projets HES-SO liés à la digitalisation dans l'enseignement
<ul style="list-style-type: none"> Formaliser et organiser le soutien à la réussite des étudiantes en tenant compte de la diversité et de l'hétérogénéité de la population estudiantine, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied du Service de soutien à la réussite des étudiantes Procédures d'aménagement des études et des examens pour les personnes à besoins spéciaux
<ul style="list-style-type: none"> Stabiliser le portefeuille de formations postgrades et développer la formation continue courte ainsi que les prestations de formation adaptées aux besoins des professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Procédures d'organisation de l'Unité de formation postgrade disponibles Catalogue de formations postgrades Catalogue de formations continues courtes Statistique de fréquentation des formations Ratio de couverture des coûts (autofinancement) de la mission

Recherche appliquée et développement

Prestations courantes

- Développer, concevoir et réaliser des projets de Ra&D en cohérence avec la stratégie de recherche du domaine Santé, en lien avec les filières offertes et les compétences développées au sein de HESAV.
- Assurer la gestion des projets, structures et infrastructures de recherche, conformément aux normes des différents bailleurs de fonds, et en rendre compte de manière complète et transparente en utilisant notamment les outils applicatifs communs de la HES-SO.
- Intégrer la totalité des activités de Ra&D dans les instruments de suivi et de reporting de la HES-SO et du domaine.
- Valoriser, de manière aussi ouverte que possible, les résultats de la Ra&D et l'innovation auprès des partenaires académiques et professionnels, ainsi qu'auprès du grand public.
- Gérer la propriété intellectuelle, conformément à la réglementation de la HES-SO, et veiller au respect des règles nationales et internationales de déontologie et d'intégrité académiques.
- Valoriser et échanger sur les résultats de recherche pour favoriser l'intégration des nouvelles connaissances et des nouvelles technologies dans les milieux de la pratique professionnelle, dans la formation et dans la Cité.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> Développer les pôles de compétences de HESAV. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de partenariats ou conventions de collaboration signées avec des partenaires professionnels dans les divers pôles de compétences Visibilité des pôles et des compétences des membres du PER (site web, réseaux sociaux, réseaux professionnels, people@hes-so, etc.) Nombre de prestations de services en lien avec les pôles (expertise) Nombre de projets de recherche en lien avec les pôles des compétences Exemples d'enseignements en lien avec les pôles de compétences
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'impact de la mission Ra&D en direction des usager·ères et des partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et types des partenaires de terrain dans les projets Ra&D Nombre de projets de recherche impliquant les personnes concernées (patientes, clientes, usager·ères, professionnelles)

	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des journées scientifiques et des évènements grand public pour valoriser les résultats de recherche • Présence dans les médias
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au déploiement de la stratégie HES-SO Open science, en collaboration avec le dicastère Recherche et Innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et exemples d'actions de soutien offertes aux collaborateur-trices de HESAV (formation, soutien individuel, ateliers) • Nombre et proportion de publications en Open access • Bonnes pratiques (documents, soutien aux chercheur-euses, etc) pour développer la mise à disposition des données de recherche dans les Data repositories FAIR
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et soutenir le développement des compétences scientifiques des doctorant-es et chercheur-es en début de carrière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et exemples d'actions mises en place pour le soutien des doctorant-es (et en particulier les assistant-es-doctorant-es sur fonds HESAV) et les chercheur-es en début de carrière • Nombre et profil des doctorant-es à HESAV • Nombre de co-directions de thèses • Nombre de projets déposés/acceptés (ratio projets déposés/acceptés) par les chercheur-es en début de carrière
<ul style="list-style-type: none"> • Développer la collaboration entre enseignantes et enseignant-es-chercheur-es afin de renforcer l'intégration de la recherche dans la formation (approches, résultats, méthodes, posture). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de recherche impliquant des maîtres d'enseignement • Nombre de modules / cours en co-construction impliquant des maîtres d'enseignement et des professeur-es ayant mené des recherches sur ces thématiques • Nombre de travaux de bachelor réalisés dans le cadre de projets de recherche menés au sein de HESAV • Nombre d'étudiant-es assistant-es impliquée-es dans des projets de recherche • Rapport sur les démarches entreprises pour renforcer le lien entre enseignement et recherche

Prestations de services

Prestations courantes

- Assurer une gestion financière des activités de prestations de services conformément aux normes comptables en visant l'autofinancement des charges directes.
- Conduire les activités dans le respect des principes communs de la HES-SO en matière de qualité des prestations de services.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre la politique des prestations de services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures existantes et connues • Nombre et nature des prestations de services • Ratio de couverture des coûts de production (autofinancement) et résultat financier • Amélioration du délai de réponse

Politiques institutionnelles

Prestations courantes

- Assurer et développer la qualité des activités académiques et institutionnelles, dans le cadre du système d'assurance et de développement de la qualité de la HES-SO.
- Gérer et développer les ressources humaines dans le respect des règles communes pour le personnel d'enseignement et de recherche et des dispositions communes en vigueur au sein de la HES-SO, et dans l'esprit de la charte HES-SO sur les carrières du PER.
- Assurer la formation continue et le développement des compétences du personnel académique, administratif et technique, ainsi que des cadres.
- Gérer les ressources financières dans le respect de la norme comptable de la HES-SO, ainsi que de la réglementation de la HES-SO en matière budgétaire et comptable.
- Gérer et développer les infrastructures, conformément aux dispositions cantonales, et en faisant les liens nécessaires avec le projet Campus santé.
- Développer et gérer le système d'informations de HESAV selon le schéma directeur de HESAV.
- Développer et gérer les infrastructures de HESAV.
- Gérer et développer les infrastructures informatiques en cohérence avec le schéma directeur des systèmes d'information de la HES-SO et avec les besoins de HESAV.
- Répondre aux besoins d'information du rectorat au moyen des outils communs mis en place.
- Assurer la participation des étudiantes et du personnel à la gouvernance de HESAV.
- Participer activement au développement et à la coordination des missions académiques du domaine Santé.
- Garantir la cohérence, la complétude et la transparence du dispositif normatif de la haute école, ainsi que sa conformité avec le dispositif normatif de la HES-SO.
- Agir en cohérence avec les politiques institutionnelles de la HES-SO, notamment en matière de communication, de relève, d'égalité des chances et de diversité, d'éthique et de déontologie, de mobilité, de relations internationales et de développement durable.
- Développer les collaborations interinstitutionnelles.
- Soutenir ces prestations par une communication adéquate selon les publics cibles.
- Gérer le système de contrôle interne.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et formaliser la politique RH HESAV pour renforcer l'attractivité de HESAV en tant qu'employeur, en articulation avec la charte HES-SO sur les carrières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidatures aux postes mis au concours • Nombre et motivations des démissions • Nombre de promotions • Nombre de conventions de télétravail • Analyse égalité salariale entre les sexes • Documents normatifs fondamentaux • Documents clarifiants les critères et la procédure de promotion
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et formaliser une stratégie de développement durable HESAV, en articulation avec la stratégie durabilité de la HES-SO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie établie et connue • Calendrier et plan d'actions validés par la direction • Exemples de mesures mobilisées et impacts
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement des doubles profils de compétence par une stratégie de relève articulée au 3^e cycle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Catalogue et exemples de mesures pour soutenir les débuts de carrière académique des doubles profils • Nombre de doubles profils engagés à HESAV • Volume de fonds HESAV resp. externes alloués à des doctorantes

<ul style="list-style-type: none"> Analyser les besoins et organiser le développement des compétences du PER et du PAT. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations organisées Nombre de personnes formées Nombre et exemples de formations certifiantes réussies par le personnel HESAV Nombre de formations continues suivies par thématique Nombre de conventions de formation (PER et PAT)
<ul style="list-style-type: none"> Développer la prévention et promotion de la santé au travail des collaborateur-trices PER et PAT et des étudiantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Catalogue et exemples de mesures mobilisées et leurs d'impacts Ressources humaines et financières dédiées
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la participation des étudiantes à la gouvernance de HESAV, renforcer la participation du personnel et organiser des procédures de consultation régulières en lien avec la vie à HESAV. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres entre l'ASSIDE et les Instances de direction Exemples d'implications d'étudiantes dans les réflexions internes Nombre de rencontres annuelles entre la CoPers et le CoRep et les instances de direction Nombre de consultations auprès de ces instances Nombre de séances plénières par année, réunissant tout le personnel
<ul style="list-style-type: none"> Développer, implanter et/ou renforcer le système d'information de gestion administrative et académique performant au service des collaborateur-trice-s PER et PAT, des étudiantes et de la HES-SO. 	<ul style="list-style-type: none"> Processus définis et suivis Set d'indicateurs pertinents
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens avec les milieux professionnels et futurs employeurs des étudiantes de HESAV; s'assurer de l'adéquation de la formation à HESAV et de la bonne intégration des diplômées. 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres et échanges réguliers et explicites avec les terrains sur ces questions Offres de formations initiales, continues ou postgrades adaptées aux besoins des professionnel-les de santé
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la communication proactive avec les milieux d'influence, notamment politique, et appuyer le domaine Santé dans sa stratégie en la matière. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de citations de HESAV dans les médias Nombre de rencontres avec des instances politiques Nombre de réponses à des consultations ou à des objets parlementaires
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place et mener à bien les projets HESAV-Campus Santé et C4, en collaboration avec les autres partenaires concernés (CHUV, UNIL/FBM, HEdS La Source). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus et procédures standardisés sur les métiers Déménagement réalisé

Modalités d'exécution

Modalités financières

HESAV réalise les prestations prévues dans le présent mandat au moyen des financements alloués par le rectorat dans le cadre des dispositifs de contribution suivants :

- Enveloppes pour la formation de base, ainsi que les montants alloués par HES-SO Master dans le cadre des prestations effectuées dans les programmes de formation master ;
- Enveloppes pour infrastructure ;
- Montants issus du fonds de recherche et d'impulsions (FRI) ;
- Montants issus du fonds de formation pratique.

Modalités de suivi

Au plus tard le 30 avril 2023, HESAV remet au rectorat un rapport intermédiaire de suivi, sur la base d'un canevas proposé par le rectorat, qui précise l'état de réalisation des prestations de développement prévues dans le présent mandat. Sur la base du rapport intermédiaire, le rectorat et la direction de HESAV se rencontrent pour faire le point sur la réalisation du présent mandat de prestations. Au plus tard le 30 juin 2025, HESAV remet au rectorat un rapport final, sur la base d'un canevas proposé par le rectorat, dans lequel HESAV évalue la réalisation des prestations de développement prévues dans le présent mandat.

Modalités d'adaptation

À l'occasion de la rencontre de suivi intermédiaire, les parties peuvent convenir d'un commun accord d'ajuster les prestations prévues (modifications mineures). Si, pendant la durée du présent mandat de prestations, le cadre général d'action change dans une mesure facilitant ou compliquant significativement la réalisation d'une ou plusieurs prestations prévues, le rectorat et HESAV redéfinissent conjointement le contenu du mandat de prestations (modifications majeures). Les modifications mineures ou majeures sont précisées dans un avenant au mandat de prestations.

Engagement réciproque

Le présent mandat de prestations, conclu entre le rectorat et HESAV, formalise l'engagement réciproque pris par chacune des parties. Le rectorat s'engage à prendre toutes les mesures en son pouvoir pour permettre à HESAV de réaliser les prestations prévues dans le présent mandat. HESAV s'engage à réaliser dans toute la mesure du possible les prestations prévues, dans le respect de la convention intercantonale, de ses textes d'application et des décisions prises par les organes de la HES-SO. En cas de non-réalisation des prestations prévues par le présent mandat, ou de non-respect des modalités, le rectorat et la haute école engagent des démarches visant à convenir d'éventuelles mesures correctrices.

Litiges

Les parties s'engagent à résoudre les divergences d'opinions et les litiges liés à ce mandat de prestations à l'amiable, dans un esprit de coopération. Le cas échéant, les dispositions en matière d'arbitrage du Code fédéral de procédure civile s'appliquent par analogie.

Durée et renouvellement

Le présent mandat de prestations entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et dure jusqu'au 31 décembre 2024. Les parties conviennent de commencer les négociations en vue d'un nouveau mandat de prestations au plus tard le 30 juin 2024, dans le cadre du cycle stratégique de la HES-SO 2025-2028.

Signatures

Le présent mandat de prestations a été préavisé par le Conseil représentatif de HESAV en date du 11 février 2021.

Changins, le 02 juillet 2021

Pour le rectorat

Luciana Vaccaro
Rectrice



Pour HESAV

Carole Wyser
Directrice générale



